



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Information

Octobre 2013 N°12

Chers habitants

Alors que le début de l'été était marqué par des périodes pluvieuses et maussades à répétition, les mois d'août et septembre se sont montrés nettement plus cléments, avec de très belles périodes ensoleillées entrecoupées de pluies très bénéfiques pour les cultures et les jardins. Aussi, les récoltes s'annoncent nettement meilleures qu'au milieu de l'année culturale tant en qualité qu'en quantité.

En septembre, notre village a eu à déplorer le décès de son doyen, Joseph MEYER à l'âge de 96 ans. Sa figure emblématique était bien connue par les villageois, d'autant qu'il était un homme de bonne humeur et d'une grande gentillesse. Son épanouissement était empreint d'une grande sérénité et son métier de facteur exercé durant 40 ans n'y était certainement pas étranger pour établir ce relationnel humain et direct avec son interlocuteur.

A sa retraite, il s'est adonné à sa passion : le jardinage avec une réussite qui lui avait été reconnue. Son épanouissement dans son jardin au milieu de ses multiples légumes et des chants des oiseaux était certainement une des clés de sa belle santé, socle de sa longue et fructueuse vie.

Par ailleurs, le mois d'août était marqué par la très belle réussite du 3^{ème} marché paysan organisé par Bernard et Cyril WAGENTRUTZ dans leur hall agricole près du terrain de football. Ce succès est le fruit d'un engagement sans faille d'une équipe de bénévoles autour des organisateurs ainsi que d'une belle mobilisation des producteurs locaux et des villages des environs. Mes plus chaleureuses félicitations pour cette initiative et mes encouragements les plus profonds pour la reconduite de l'opération en 2014.

Les quelques 600 à 700 visiteurs ont pu goûter aux nombreux et variés produits de grande qualité qui leur étaient servis. Ils ont pu ainsi apprendre ou réapprendre le goût des produits frais issus de nos terroirs et cultivés avec passion. Naturellement la proximité entre les parcelles de production et le point de vente est un avantage indéniable. Aussi les fruits et les légumes d'Alsace peuvent relever ce défi de fraîcheur tant apprécié par le consommateur, d'autant qu'il repose sur une proposition de produits dégageant plus de goût car récoltés à une maturité optimale.

Alors essayons de retrouver un réflexe naturel : consommer dans nos régions des fruits et des légumes lorsqu'ils sont à maturité optimale, au lieu et place de les faire venir de pays aux antipodes. Et par cette démarche nous contribuons à améliorer le bilan carbone de notre planète. D'ailleurs le distributeur de fruits et légumes se trouvant sur notre Commune sur la route de Duttlenheim avec une accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 s'inscrit entièrement dans cette démarche.

De même, je relève la belle réussite de la fête des récoltes célébrée le samedi soir 28 septembre en notre Eglise Saint Martin par le Père Auguste BENTZ. Mes remerciements vont aux bénévoles qui animent cette opération depuis le début des années 70. Un grand merci aux généreux donateurs de légumes, de fruits et de denrées alimentaires qui ont été offerts à l'Institut des Aveugles de STILL.

Enfin, je vous précise que courant octobre une signalisation plus appropriée sera mise en place à l'intersection de différentes rues, dans un objectif d'accroître encore la sécurité des usagers. Naturellement, l'opération ne sera bénéfique que dans la mesure où chacun respecte la vitesse.

De même, une réglementation limitant l'accès des chemins ruraux aux exploitants agricoles et aux riverains sera mise en œuvre dans un double objectif : d'une part assurer la sécurité tant des exploitants agricoles que de leurs production fruitières et légumières, et d'autre part d'éviter des dépôts sauvages de déchets ou de matériaux divers sur des parcelles communales ou privées.

Cordiales salutations
Alphonse KOENIG, Maire

Informations communales :

Repli de l'école maternelle dans la structure périscolaire :

Les travaux de reconstruction du bâtiment de l'école maternelle ont démarré. Dans ce cadre il a été nécessaire de repenser l'accessibilité et l'espace des cours de récréation.

De ce fait, durant le temps des travaux, les 2 classes de maternelle ont été transférées dans les locaux du périscolaire, alors que les activités du périscolaire ont migré dans la salle multi activités.

L'accueil des élèves se fera de la manière suivante :

- Sous le préau du périscolaire pour les élèves fréquentant l'école maternelle ;
- Devant les locaux de la bibliothèque pour les élèves scolarisés en école élémentaire ;
- L'accès des parents au périscolaire installé dans la salle multi activités se fera par la rue des Roses.

Les accès à nos écoles se feront exclusivement par la cour de la Mairie et la rue de la Grotte.

Le respect rigoureux des règles de sécurité permettra d'éviter tout accident. Les désagréments causés par le chantier ne sont que provisoires et permettront à la rentrée prochaine d'avoir une nouvelle école pour l'épanouissement de nos enfants.

Parking de covoiturage improvisé à Innenheim :

80% des déplacements quotidiens se caractérisent par la présence d'un seul passager par véhicule. Cela génère de nombreux embouteillages, une pollution non négligeable et un coût de déplacement estimé à 0,35€ du kilomètre.

Les transports en commun ne répondent pas toujours aux besoins de chacun du fait d'horaires non adaptés ou d'éloignement des lignes, au départ comme à l'arrivée. La voiture reste indispensable pour nombre d'entre nous. Le covoiturage est une façon d'optimiser ces déplacements automobiles.

Nous avons pu constater la présence régulière de véhicules garés autour du calvaire situé le long de la route départementale vers Duttlenheim, à proximité de la sortie de l'autoroute. La Municipalité, soucieuse de préserver ce monument et ses abords, mais aussi de donner un cadre convenable aux personnes stationnant à cet emplacement, s'est tournée vers le Conseil général du Bas-Rhin afin d'étudier les possibilités de financement d'éventuels aménagements des lieux.

Le « Schéma départemental des aires de covoiturage du Bas-Rhin », adopté en juin 2013, prévoit une extension de 3 aires de covoiturage actuellement saturées ainsi que des partenariats avec des propriétaires de parkings publics et privés afin de réserver des places de covoiturage. A terme, plus de 1 000 places supplémentaires de covoiturage sont programmées sur tout le département.

Malheureusement, Innenheim ne figure pas dans ce plan prévisionnel. Aussi la Commune engagera une réflexion portant sur le maintien en bon état de cet espace dédié au patrimoine commun.

Elections Municipales 2014 :

Les dernières élections municipales ont eu lieu au mois de mars 2008. Le renouvellement du conseil municipal aura lieu en mars 2014 :

- 1^{er} tour de scrutin municipal **dimanche 23 mars 2014**
- second tour **dimanche 30 mars 2014**

Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct par les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Le mode de scrutin a été modifié par la loi du 17 mai 2013 et dépend de la taille de la Commune.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants (ce qui est le cas d'Innenheim), vote au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête :

1. au 1^{er} tour la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) - et si au moins un quart des inscrits a voté - remporte 50% des sièges. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5%.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue au 1^{er} tour, seules les listes qui ont obtenu au moins 10% des suffrages pourront se maintenir au 2^{ème} tour

2. Lors d'un éventuel second tour, la liste arrivée en tête obtient 50% des sièges et le reste est réparti entre toutes les listes (y compris la liste majoritaire) ayant obtenu au moins 5% des suffrages

Les panachages, rature, ajout ou suppression de noms de candidats ne sont plus autorisés et toute modification du bulletin de vote entraînera de facto sa nullité.

Il s'agira donc de voter une liste entière comportant une numérotation de candidats (qui déterminera l'attribution ultérieure des sièges) et qui sera présentée dans le respect des règles de parité. Ce qui implique de constituer une liste de candidature composée alternativement d'un candidat masculin et féminin.

Le Maire et les adjoints seront ensuite élus par le Conseil Municipal.

► Intercommunalité :

Auparavant les conseillers communautaires au sein de la Communauté des Communes étaient désignés par le conseil municipal. La loi du 17 mai 2013 a modifié ce mode de désignation et instaure donc l'élection directe.

Désormais les conseillers sont élus lors des élections municipales, selon une liste, qui paraît sur le même bulletin de vote, mais qui est parallèle à celle des conseillers municipaux, en respectant également la règle de parité. Cette liste comptera un nombre égal au nombre de sièges dont dispose la commune, augmenté d'un candidat supplémentaire, si le nombre de siège est inférieur à 5. Soit, pour Innenheim, les candidats aux sièges intercommunaux devront être 4 (3 sièges prévus+1)

► Les listes ne doivent subir aucune modification.

Pas de rature, pas de modification d'ordre de présentation, sous peine de nullité du vote. Un candidat ne peut l'être sur plus d'une liste.

Rentrée scolaire :

La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre. Les effectifs actuels sont de 37 élèves (répartis en 2 classes) en maternelle et de 63 élèves (répartis en 3 classes) en élémentaire.

Lors du conseil d'école du mois de juin, les enseignantes de l'école élémentaire ont fait part de leur souhait d'organiser une classe verte à Muckenbach au cours de cette nouvelle année scolaire.

Rentrée septembre 2013 au périscolaire d'Innenheim :

A la rentrée de septembre 2013, les effectifs d'occupation du périscolaire sont les suivants :

	Midi	Soir
Lundi	22	18
Mardi	24	22
Jedi	24	24
Vendredi	24	18

Les possibilités d'accueil pour deux animatrices sont de 24 enfants. Plusieurs créneaux sont donc déjà complets.

Renseignements : Mme RAPP Régine

Tel : 03.88.38.95.54,

Mail : periscolaire.innenheim@alef.asso.fr

Pendant l'année scolaire 2013/2014, les petites vacances seront délocalisées sur le périscolaire de Krautergersheim en raison des travaux de reconstruction du bâtiment de l'école maternelle.

Laurent SCHNEIDER , champion de France des sapeurs-pompiers en handball :

L'équipe du Bas-Rhin a remporté contre les Alpes-Maritimes la finale des 5 e championnats de France des sapeurs-pompiers de handball.

Organisés à Grasse et Mouans-Sartoux, ces championnats ont réuni vingt équipes au départ. Un habitant d'Innenheim, Laurent SCHNEIDER, faisait partie de cette équipe.

Félicitations à toute l'équipe, et bien sûr à notre nouveau champion de France.

La taille et l'élagage d'un arbre, arbuste ou arbrisseau peuvent être exigés dans certains cas par le voisin, mais aussi par la commune.

Si chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, encore faut-il non seulement **respecter les distances de plantation** par rapport aux fonds voisins, mais encore les **entretenir** (taille, éviter qu'ils représentent un risque, qu'ils empêchent le bon éclairage de la voirie, etc...)

Il n'est permis d'avoir des arbres, arbustes ou arbrisseaux près de la limite de la propriété voisine ou en bordure de la voirie qu'à la **distance minimum de 50cm** et avec une **hauteur inférieure à 2 mètres et ce jusqu'à une distance de 2 mètres**. Si votre arbre est planté à plus de 2 mètres, seules les branches dépassant la limite séparative avec votre voisin doivent être coupées, et aucunement les arbres.

L'obligation d'élagage appartient à celui dont le pied de l'arbre est planté dans son jardin.

Selon la jurisprudence, ne respecte pas l'article 671 du Code civil, le voisin qui possède des arbres dépassant 10 à 15cm la hauteur autorisée, suite à la croissance naturelle des végétaux depuis le dernier élagage (Cass/Civ 19 mai 2004).

La hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre ou de la haie.

Si les arbres meurent ou s'ils sont coupés ou arrachés, le voisin ne peut les remplacer qu'en respectant les distances légales.

Si le terrain se trouve en limite de voirie, les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le Maire peut, dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer aux riverains des voies publiques de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage ou créent une réduction de l'intensité de l'éclairage public.

En outre le maire est compétent pour établir les **servitudes de visibilité** qui comportent l'obligation de « supprimer les plantations gênantes » le long des voies publiques.

DIVERS : Les demandes de permis de construire suivantes ont été transmises au Service Instructeur

- M. CHRISTMANN Alain et David : Démolition d'un garage vétuste et Construction d'un garage
Transformation et agrandissement d'une maison d'habitation
16, Rue des Jardins
- Sté TOPAZE- PROMOTION : Démolition d'un hall industriel et construction de 11 maisons
jumelées avec création de voirie interne
2, Rue des Roses
- SCI OXALIS : Construction d'un immeuble de 8 logements
32, Rue du Général de Gaulle
- Commune d'Innenheim : Autorisation de lotir lotissement « HAUGAERTEN »
- Dépôt de recours en annulation introduit contre le permis de construire d'un bâtiment agricole,
lieu-dit « NIEDERMATTEN »

Manifestations du 1^{er} octobre 2013 au 31 mars 2014 :

12 octobre	: Soirée « les années 80 » :	U.S.I.
20 octobre	: Marche d'automne	A.S.C.I.
27 octobre	: Chasse aux bonbons	Pompiers
29 novembre	: Don du sang	Salle polyvalente
30 novembre	: Collecte Banque alimentaire	Mairie de 9h à 11h
1 décembre	: Marché de Noël	Pompiers
14 décembre	: Veillée de l'Avent	Eglise Saint Martin
15 décembre	: Fête de Noël des Aînés	Salle Polyvalente
18 décembre	: Fête de Noël des enfants	U.S.I.
21 décembre	: Fête de Noël des adultes	U.S.I.
22 décembre	: Concert de Noël	Eglise Saint Martin
31 décembre	: Réveillon de la St Sylvestre	U.S.I.
19 janvier	: Cochonnaille	Pétanque
25 janvier	: Théâtre Alsacien	T.C.I.
31 janvier	: Reconnaissance de la Communauté de Paroisse « aux portes du Bruch » sous le patronage de Sainte Marguerite	
7 février	: Don du Sang	Salle Polyvalente
13 mars	: Carnaval des enfants	Pompiers
22 mars	: Loto	U.S.I.